

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Arab Tunisian Bank -ATB-

Siège social : 9, rue Hédi Nouira – 1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2006. Ces états sont accompagnés **des rapports établis distinctement** par les commissaires aux comptes, Mr Nouredine HAJJI (A.M.C) et Mr Ahmed MANSOUR.

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2006 (Unité en 1000 DT)

	Notes	30 juin 2006	30 juin 2005	31 Décembre 2005
ACTIF				
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP</i>		40 020	21 280	63 340
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1)	446 941	205 681	189 629
Créances sur la clientèle	(2)	1 077 560	876 819	966 889
Portefeuille titre commercial	(3)	462 194	365 716	484 363
Portefeuille d'investissement	(4)	69 417	56 463	54 253
Valeurs immobilisées	(5)	38 773	32 611	35 797
Autres actifs		24 832	21 842	23 587
TOTAL ACTIF		2 159 737	1 580 412	1 817 858
PASSIF				
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(6)	131 986	69 042	65 169
Dépôts et avoirs de la clientèle	(7)	1 769 049	1 354 978	1 509 872
Emprunts et ressources spéciales		62 441	27 779	50 579
Autres passifs		26 630	22 615	25 268
TOTAL PASSIF		1 990 106	1 474 414	1 650 888
CAPITAUX PROPRES				
Capital		60 000	35 000	60 000
Réserves		100 370	62 057	89 056
Résultats reportés		1	1 656	1 656
Modifications comptables				(1 392)
Résultat de l'exercice		9 260	7 285	17 650
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(8)	169 631	105 998	166 970
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 159 737	1 580 412	1 817 858

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 30 juin 2006
 (Unité en 1000 DT)

	30 juin 2006	30 juin 2005	31 Décembre 2005
PASSIF EVENTUEL			
Cautions, avals et autres garanties	174 922	137 692	134 971
Crédits documentaires	353 827	310 415	237 917
TOTAL PASSIF EVENTUEL	528 749	448 107	372 888
ENGAGEMENTS DONNEES			
Engagements de financement donnés	83 305	81 870	65 560
Engagement sur titres	3 463	4 353	3 546
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	86 768	86 223	69 106
GARANTIES RECUES			
	375 059	326 529	321 635

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01 JANVIER AU 30 JUIN 2006
 (Unité en 1000 DT)

	Notes	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts & revenus assimilés	(9)	39 516	34 710	71 228
Commissions	(10)	8 843	7 454	16 317
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	(11)	23 877	17 743	36 701
Revenu du portefeuille investissement	(12)	1 928	2 056	3 188
Total produits d'exploitation bancaire		74 164	61 963	127 434
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	(13)	32 153	27 485	54 104
Commissions encourues		1 118	942	2 110
Total charges d'exploitation bancaire		33 271	28 427	56 214
PRODUIT NET BANCAIRE		40 893	33 536	71 220
Dotations aux provisions sur créances	(14)	(8 159)	(7 875)	(13 508)
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	(15)	(184)	480	789
Autres produits d'exploitation		49	39	81
Frais de Personnel		(12 507)	(10 700)	(22 636)
Charges d'exploitation		(5 740)	(4 533)	(10 759)
Dotations aux Amortissements		(2 312)	(1 424)	(3 625)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 040	9 523	21.562
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(465)	(417)	113
Impôts sur les bénéfices		(2 315)	(1 821)	(4 026)
Résultat des activités ordinaires		9 260	7 285	17 650
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		9 260	7 285	17 650

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 01/01/2006 au 30/06/2006
(Unité en 1000 DT)

Notes	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	83 615	55 343	121 141
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(41 581)	(33 344)	(61 217)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres étab. Bancaires et financiers	32	(371)	4 333
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(123 264)	42 476	(50 045)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	265 766	105 536	258 321
Sommes versés au personnel et créditeurs divers	(15 147)	(9 668)	(24 828)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(9 335)	(10 759)	(21 284)
Impôts sur les sociétés	(1 568)	(2 492)	(4 674)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	158 518	146 721	221 747
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 095	876	2 186
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement	(14 515)	(8 353)	(5 622)
Acquisition / Cessions sur immobilisations	(4 733)	(7 365)	(11 470)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(18 153)	(14 842)	(14 906)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Emission d'actions			52 000
Augmentation / Diminutions des Ressources Spéciales	11 796	396	22 968
Dividendes versés	(6 600)	(5 250)	(5 250)
Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement	5 196	(4 854)	69 718
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(2)	24	(151)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	145 561	127 025	276 559
Liquidité et équivalent de liquidités en début de l'exercice	652 993	376 585	376 585
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE	16	798 552	503 634
		503 634	652 993

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1) Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : Les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'arrêté des états financiers au 30/06/2006, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**a) Classement des titres :**

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vu de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée .

2-5. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immeuble & construction	2 %
- Mobilier et matériels de bureau	10 %
- Matériels de transport	20 %
- Matériel de sécurité & coffre	20 %
- Matériel informatique	20 %
- Logiciels	33,33 %
- Oeuvres d'art	10 %
- A . A & Installations	10 %

3- NOTES EXPLICATIVES .

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 446 941 KDT au 30/06/06 contre 205 681 KDT au 30/06/05 et 189 629KDT au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Juin-06	Juin-05	déc-05
DAV auprès des banques et institutions financières	56 178	75 856	59 838
Prêts/MM interbancaire	218 000	34 500	10 000
Prêts en devises	168 587	92 763	117 516
Autres créances	333	1 100	365
Créances rattachées	1 186	280	521
Valeurs non imputés	2 657	1 182	1 389
TOTAL	446 941	205 681	189 629

Note 2 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle ont atteint 1 077 560 KDT au 30/06/06 contre 876 819 KDT au 30/06/05 et 966 889 KDT au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Juin-06	Juin-05	Déc-05
Crédits à la clientèle	1 154 167	966 490	1 047 690
Crédits sur ressources spéciales	46 847	12 726	27 590
Autres valeurs à imputer sur les clients	20 591	17 108	22 588
Autres créances	1 479	15 438	6 525
Produits perçus d'avance	(3 114)	(1 966)	(4 058)
Valeur brute	1 219 970	1 009 796	1 100 336
Provisions	(116 049)	(107 528)	(108 549)
Agios réservés	(26 361)	(25 449)	(24 898)
Valeur nette	1 077 560	876 819	966 889

Note 3 : Portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial a atteint 462 194 KDT au 30 juin 2006 contre 365 716 KDT au 30 juin 2005 et 484 364 KDT au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Juin-06	Juin-05	Déc-05
Bons de Trésor	444 684	351 056	465 854
Créances et dettes rattachées	17 510	14 660	18 510
Titres de placement			0
TOTAL	462 194	365 716	484 364

Note 4 : Portefeuille d'investissement.

Au 30 juin 2006, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 69 417 KDT contre 56 463 KDT à la fin du premier semestre 2005 et 54 253 KDT au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Juin-06	Juin-05	Déc-05
Titres d'investissement	11 600	7 819	7 500
SICAR Fonds gérés	31 002	19 713	19 712
Titres de participations	5 062	6 662	4 979
Parts dans les entreprises liées	9 212	9 212	9 212
Participation en rétrocession	11 232	12 918	12 190
Créances rattachées	7 317	6 208	6 350
Valeur brute	75 425	62 532	59 943
Provisions	(4 002)	(4 324)	(3 818)
Agios réservés sur portage	(2 006)	(1 745)	(1 872)
Valeur nette	69 417	56 463	54 253

Note 5 : Valeurs Immobilisées

Au 30 juin 2006, les valeurs immobilisées se sont élevées à 38 773 KDT contre 32 611 au 30 juin 2005 et 35 797 KDT au 31 décembre 2005.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	VB au 31/12/05	Acquisitions	Cessions	VB au 30/06/06	Amortissements cumulés	V Nette au 30/06/06
Immeubles & AAI	35 529	2 275	1	37 803	11 412	26 391
Matériel et Mobiliers	20 446	1 975	140	22 281	14 449	7 832
Matériel roulant	2 700			2 700	1 752	948
Autres Immobilisations	3 295	692		3 987	385	3 602
TOTAL	61 970	4 942	141	66 771	27 998	38 773

Note 6 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 69 042 KDT au 30/06/05 à 131 986 KDT au 30/06/06 et 65 169 KDT au 31/12/05.

RUBRIQUES	Juin-06	Juin-05	Déc-05
Dépôts à vue	21 217	12 597	3 572
Dépôts à Terme	18 000	19 500	19 500
Emprunts	69 182	21 993	36 186
Dettes rattachées	405	2	219
Autres dépôts	23 182	14 950	5 692
TOTAL	131 986	69 042	65 169

Note 7 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 1 769 049 KDT au 30 juin 2006 contre 1 354 978 KDT au 30/06/05 et 1 509 872 KDT au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Juin-06	Juin-05	Déc-05
Dépôts à vue	655 646	386 433	444 566
Dépôts à Terme	861 005	742 771	827 454
Comptes d'épargne	192 389	163 113	175 817
Autres sommes dues à la clientèle	47 065	47 396	42 827
Dettes rattachées	12 944	15 265	19 208
TOTAL	1 769 049	1 354 978	1 509 872

Note 8 : Capitaux propres

	Solde au 30/06/2005	Solde au 31/12/2005 après affectation	Résultat au 30/06/2006	Solde au 30/06/2006 avant affectation
Capital	35 000	60 000		60 000
Réserves	62 057	100 370		100 370
Réserve légale	3 500	4 396		4 396
Réserves à régime spécial	3 760	3 337		3 337
Réserves pour réinv.exonéré	19 563	25 993		25 993
Prime d'émission	23 064	55 064		55 064
Réserves pour réévaluation	4 219	4 219		4 219
Réserves devenues disponibles	7 951	7 361		7 361
Autres capitaux propres				
Résultat reporté	1 656	1		1
Résultat	7 285		9 260	9 260
Total capitaux propres	100 998	160 371		169 631

Note 9 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 39 516 KDT au 30/06/06 contre 34 710 KDT au 30/06/05 et 71 228 KDT au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	5 048	2 491	6 139
Intérêts sur crédit CT & MLT	25 374	22 786	45 923
Intérêts sur comptes courants débiteurs	8 761	9 028	14 399
Autres intérêts et revenus assimilés	333	405	4 767
TOTAL	39 516	34 710	71 228

Note 10 : Commissions.

Les commissions se sont élevées à 8 843 KDT au 30 juin 2006 contre 7 454 KDT au 30 juin 2005 et 16 317 KDT au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Commissions sur comptes et moyens de paiement	4 213	3 822	8 157
Commissions sur opérations internationales	1 697	1 373	2 890
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	1 510	1 382	3 069
Récupérations et autres commissions	1 423	877	2 201
TOTAL	8 843	7 454	16 317

Note 11 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ce poste s'est soldé par un gain de 23 877 contre 17 743 KDT au titre du premier semestre 2005 et 36 701 KDT au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Produits sur Bons de Trésor	19 501	13 654	28 470
Gain sur portefeuille commercial	19 501	13 654	28 470
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	0	219	254
Profit/ Perte sur opérations de change	401	439	978
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	5 289	3 292	6 904
Profit/ Perte sur position de change à terme	(1 314)	139	95
Gain sur opérations financières	4 376	4 089	8 231
TOTAL	23 877	17 743	36 701

Note 12 : Revenu du portefeuille d'investissement

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 2 056 KTD au 30/06/05 à 1 928 KTD au 30/06/06 et 3 188 KTD au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Produits de valeurs mobilières	864	1 189	1 732
Produits sur portage	1 064	867	1 456
TOTAL	1 928	2 056	3 188

Note 13 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 32 153 KTD au 30/06/06 contre 27 485 KTD au 30/06/05 et 54 104 KDT au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	1 536	881	2 417
Intérêts /ressources spéciales	1 228	601	1 456
Intérêts sur dépôts à terme	22 711	17 950	37 071
Intérêts sur comptes d'épargne	3 104	2 703	5 595
Intérêts sur dépôts à vue	3 574	5 350	7 565
TOTAL	32 153	27 485	54 104

**Note 14 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances
Hors Bilan et Passif**

Le solde de ce compte a atteint 8 159 KDT au 30/06/2006 contre 7 875 KDT au 30/06/2005 et 13 508 KDT au 31 décembre 2005

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	8 088	7 875	21 765
Perte sur créances	628		5 300
Reprises provisions	(557)		(13 557)
TOTAL	8 159	7 875	13 508

Note 15 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement

Le solde de ce compte a atteint 184 KDT au 30/06/2006 contre (480) KDT au 30/06/2005 et (789) KDT au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	292	26	87
Perte sur cession titres			389
Plus value sur cession titre de participation			(192)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(108)	(506)	(1 073)
TOTAL	184	(480)	(789)

Note 16 : Liquidités et équivalents de liquidités

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Caisse et avoirs auprès de la BCT , CCP	40 027	21 286	63 345
Avoirs auprès des banques et org. spécialisés	445 421	200 332	188 743
Portefeuille commercial	444 684	351 056	465 854
Dépôts des banques et org. spécialisés	(131 580)	(69 040)	(64 949)
TOTAL	798 552	503 634	652 993

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2006**

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Bank couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2006. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

La fiabilité des informations données dans les états financiers semestriels annexés au présent avis appelle de notre part l'observation suivante :

Le montant des dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille engagements au titre de la période a été déterminé par la banque de façon forfaitaire. Il n'est pas donc sensé correspondre au coût du risque de la période.

En dehors de ce point, nous n'avons pas, sur la base de nos travaux, eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 31 Août 2006

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2006**

Tunis, le 31 août 2006

A Messieurs les Actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'examen limité des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2006. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu de nos vérifications subséquentes lors de l'audit des comptes annuels.

1. Nous avons procédé à l'examen limité du bilan de l'Arab Tunisian Bank au 30 juin 2006, ainsi que de l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour le semestre clos à la même date. Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à émettre un avis indépendant sur la base d'un examen limité de ces états financiers intermédiaires.

2. Nous avons effectué nos travaux d'examen limité selon les normes d'audit généralement admises. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; l'examen en question fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. En conséquence nous n'avons pas effectué un audit et nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

3. La réalité des soldes figurant dans les états financiers arrêtés au 30 juin 2006 est affectée à concurrence des opérations non apurées détaillées ci-après :

- Les opérations prises en compte par les correspondants et non constatées par la Banque au 30 juin 2006 portent respectivement sur des valeurs actives et passives de 0,993 millions de dinars et de 0,562 millions de dinars.
- Les comptes de liaison inter-sièges renferment des mouvements débiteurs et créditeurs non apurés au 30 juin 2006, portant respectivement sur 1,389 millions de dinars et 0,379 millions de dinars.
- Les comptes d'ordre de la comptabilité matière accusent des soldes débiteurs et créditeurs non apurés portant respectivement sur 0,765 millions de dinars et 4,071 millions de dinars.

Les provisions comptabilisées au 30 juin 2006 pour couvrir les risques liés à la réalité des actifs et aux opérations en instance de régularisation, mentionnés dans le présent paragraphe, s'élèvent à 0,132 millions de dinars.

Nous réservons à ce sujet notre avis sur l'évaluation des dits risques et des provisions correspondantes qui demeurent tributaires de nos vérifications subséquentes et des actions d'apurement engagées par la Banque.

4. Le compte de régularisation des dépôts de la clientèle accuse un solde débiteur de 7,488 millions de dinars et un solde créditeur de 5,645 millions de dinars, ces soldes présentés respectivement parmi les actifs et les passifs de la Banque renferment des opérations portant sur 3,180 millions de dinars devant figurer pour un solde nul ce qui a eu pour effet de majorer le solde des rubriques « Créance sur la clientèle » et « Dépôts de la clientèle » d'égal montant.

5. Les agios réservés sur les engagements et les participations de la Banque figurent dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2006 pour 28,367 millions de dinars. Les provisions constituées au même titre portent sur 120,051 millions de dinars. Le nombre limité de dossiers d'engagement de la clientèle examiné à cette date sur une base individualisée ne nous permet pas de nous prononcer sur les risques encourus ainsi que sur leur couverture. L'appréciation en question est tributaire des conclusions de nos contrôles subséquents.

6. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et exceptés les points indiqués aux paragraphes 3 et 5 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de nos travaux, relevé des éléments pouvant affecter de façon significative la présentation fidèle des états financiers intermédiaires annexés au pages 6 à 21 du présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

7. Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe 6 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit :

Dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la Banque, et d'anciens employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change ; la Banque ainsi que les autres entreprises ont été définitivement cités sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés. Dans ce cadre la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas encore prononcée.

Ahmed Mansour